## Arrêté PORTANT rECRUTEMENT D'UN vacataire

Le maire *(ou le président)* de .................................................... ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du ………………………………………………………………,   
Considérant qu’il convient d’assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré à la vacation après service fait, pour ……………………………………………………………………………….. (*préciser le besoin*).

Arrête

ARTICLE 1 : A compter de la date de notification du présent arrêté.

M ......................................, est recruté(e) en qualité de vacataire. Il sera fait appel à lui (elle), chaque fois que nécessaire, pour assurer les actes ponctuels nécessaires au besoin ci-dessus défini,

ARTICLE 2 : M ......................................, sera rémunéré(e) à la vacation, après service fait, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Municipal du ………………..

*(Le cas échéant)* ***:* ARTICLE 3** : la rémunération de M.......…………........................est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale : M.......................…………….. est affilié(e) à IRCANTEC.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Représentant de l’Etat,

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à .............................le ....................

Le maire (*ou* *le président)*

Le maire (ou *le président),*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :